

Au nombre des membres présents, se trouvaient MM. les Drs R. P. Howard, Montréal; A. H. David, Montréal; C. Robillard, Montréal; Sullivan, Kingston; Clark, Toronto; Bray, Chatham; Mullin, Hamilton; Rottot, Montréal; Burritt, Petersburg; Fulton, Toronto; Hingston, Montréal; Osler, Montréal; Reeve, Toronto; Powell, Ottawa; Lamarche, Montréal; Hill, Ottawa; Zimmerman, Toronto; Grant, Ottawa; E. P. Lachapelle, Montréal; Potter, Plantagenet; Marsden, Québec; Duplessis, Richmond; Brunelle, Montréal; Ganniff, Toronto; Howard, St-Jean; Prévost, St-Jérôme; Ross, Montréal; Prévost, Ottawa; Gardner, Montréal; Whiteford, Ottawa; Shepherd, Montréal; Wilson, Ottawa; Bell, Montréal; Wright, Ottawa; Campbell, Seaforth; Laptorn Smith, Montréal; Robillard, Ottawa; Wright, Toronto; Dickson, Pembroke; Riddell, Toronto; Cranston, Arnprior; Fulton, Toronto; Harrison, Selkirk; Workman, Toronto; Lafferty, Pembroke; Beatey, Richmond, etc.

L'Association Médicale des Etats-Unis était représentée par MM. les Drs W. Brodie, Détroit; G. B. Lester, Oswego; D. H. Goodwillie, New-York; B. N. Brush, Utica.

M. le Dr R. P. Howard fit ressortir, dans son adresse comme président, les avantages que cette association offre à la profession médicale du Canada. Il fit voir que cette association avait été la première à demander que les examens préliminaires pour l'admission à l'étude de la médecine fussent conduits par un bureau d'examineurs choisis en dehors de la profession et actuellement engagés dans l'enseignement classique, et aussi que la durée des études médicales fût au moins de quatre ans.

Abordant ensuite l'importante question de l'hygiène publique et privée, il fit voir les grandes réformes qui sont nécessaires, et insista sur l'appui que le gouvernement devrait donner à la profession pour les obtenir.

Il se prononça ensuite fortement en faveur de l'organisation dans tout le Canada d'un système complet d'enregistrement des naissances, des mariages et des décès.

Puis passant à la question de l'ivrognerie, il attira l'attention de l'assemblée sur les ravages que produit cette plaie sociale; et se prononça en faveur de l'établissement d'asiles spéciaux pour les ivrognes, et subventionnés par le gouvernement au moyen d'un pourcentage sur le revenu provenant de l'impôt sur l'importation et la vente des boissons alcooliques.

Ayant ensuite démontré les inconvénients du système actuel d'expertises médico-légales, il insista sur la nécessité pour le gouvernement de nommer des spécialistes pour conduire ces expertises, et il termina son adresse en démontrant les avan-